



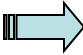
**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT
RURAL AU MAROC: STRATEGIE, PLAN
D'ACTION ET CONVERGENCES AVEC
L'INDH**

PLAN

- ❑ CONSTATS ET PRINCIPES DE BASE
- ❑ CAUSES ET CONTRAINTES
- ❑ STRATEGIE 2020 DE DEVELOPPEMENT RURAL
- ❑ LES GRANDS AXES DU PROGRAMME D'ACTION
 - Objectifs globaux
 - Moyens d'action
 - Axes d'intervention
- ❑ INDH : UN NOUVEAU CADRE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
- ❑ CONCLUSION

❑ CONSTATS ET PRINCIPES DE BASE

- pas de développement agricole sans développement rural;
- pas de développement rural sans développement de l'agriculture:
- le développement rural et le développement agricole ont une portée stratégique nationale:
 - ✓ Poids démographique du milieu rural : 45% ;
 - ✓ Prévalence de la pauvreté en milieu rural : 66% ;
 - ✓ Poids de l'agriculture dans l'économie rurale : 78% des revenus, 40% de la population active totale.

- L'agriculture fournit les produits alimentaires de base: sucre: 50%; céréales: 60%; produits laitiers:98%; 20% des huiles;
- un secteur agricole fort  une locomotive pour un développement rural fort :
 - ✓ d'où l'importance d'une agriculture moderne, compétitive et soucieuse de la protection durable de l'environnement;
 - ✓ la modernisation de l'agriculture : un moyen pour mieux valoriser les potentialités naturelles et les ressources humaines.

➤ Où en est le monde rural au Maroc aujourd'hui ?

- ✓ Une économie rurale dominée par l'activité agricole: faible diversification;
- ✓ Une agriculture à deux vitesses: performance dans certains secteurs, mais large prédominance du mode vivrier traditionnel;
- ✓ Des progrès significatifs en matière d'infrastructures, mais persistance :
 - de déséquilibres entre la ville et la campagne; entre les plaines et les régions de montagne;
 - d'insuffisance des mécanismes de mise en cohérence des programmes dans le cadre d'un aménagement intégré du territoire rural

❑ CAUSES ET CONTRAINTES

- ✓ Des **structures agraires inadaptées** : plusieurs régimes fonciers complexes, exigüité et morcellement des exploitations, immatriculation foncière limitée, modes de faire-valoir désincitatifs;
- ✓ Analphabétisme et faible diffusion du progrès technique;
- ✓ **Insuffisance** de l'organisation socio-professionnelle;
- ✓ Un **système de financement insuffisamment développé**;
- ✓ **Des conditions climatiques aléatoires** (sécheresse, mauvaise répartition de la pluviométrie);
- ✓ **développement des techniques d'irrigation** à une échelle réduite.

- ✓ **Interventions sectorielles** en matière de développement rural ;
- ✓ **Insuffisance** de canaux de concertation et de coordination entre les différents acteurs et agents du développement rural;
- ✓ **Faible participation de la population dans l'identification, la formulation et l'exécution** des projets et programmes ;
- ✓ Un **cadre peu incitatif** pour encourager et sécuriser l'investissement privé en milieu rural (foncier, incitations financières).

❑ LA STRATEGIE 2020 DE DEVELOPPEMENT RURAL

1 - Principes de base de la stratégie.

- ✓ Créer les conditions pour que les populations rurales s'engagent dans un processus continu et soutenu de valorisation du potentiel des zones rurales.
- ✓ Faire du développement humain la finalité du développement rural .
- ✓ Tout en recherchant la maximisation de l'efficacité économique, considérer l'équité et la solidarité comme base de l'équilibre social
- ✓ Favoriser une participation démocratique, élargir les espaces de concertation et renforcer l'organisation des populations rurales.
- ✓ encourager les initiatives des acteurs.

2- Objectifs de la stratégie.

- ✓ Accroissement de la production agricole pour satisfaire la demande intérieure et répondre aux exigences du marché extérieur;
- ✓ Augmentation du taux d'emploi et amélioration des revenus;
- ✓ Création et diversification des activités para et extra-agricoles;
- ✓ Arrêt des processus de dégradation anthropique de l'environnement;
- ✓ Mise à niveau et amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle;
- ✓ Amélioration des services liés à la qualité de la vie et du bien-être;
- ✓ Correction des déséquilibres régionaux et intra-régionaux en matière d'infrastructures, d'aménagement du territoire et d'opportunités de développement.

3- les approches de mise en œuvre.

- ✓ Adoption d'approches intégrées, multidimensionnelles et territorialisées;
- ✓ Mise en pratique des dispositions de la politique de décentralisation et de déconcentration;
- ✓ Mise en place de mécanismes susceptibles de favoriser la responsabilisation et la participation des acteurs;
- ✓ Développement de systèmes de partenariat et de négociation contractuelle.

❑ LES GRANDS AXES DU PLAN D'ACTION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RURAL

➤ Objectifs globaux

- ✓ Le développement rural figure en tête des priorités gouvernementales
- ✓ Objectifs :
 - Amélioration des infrastructures et services sociaux de base en milieu rural;
 - Amélioration du niveau des revenus;
 - Qualité de vie meilleure;
 - Modernisation de l'agriculture;
 - Développement durable.

➤ Moyens d'action

- ✓ Mobilisation accrue des moyens nécessaires pour accélérer le rythme de réalisation des programmes d'équipement rural;
- ✓ Réformes structurelles du secteur agricole.

➤ **Axes d'intervention :**

1. **Redynamisation des structures** de coordination du développement rural;
2. **Consolidation** du Fonds de Développement Rural (FDR);
3. **Décentralisation** des programmes et des actions;
4. **Collaboration** avec les ONG;
5. **Consolidation** de l'effort national d'aménagement du territoire et de l'équipement de l'espace agricole et rural;
6. **Renforcement des structures de proximité;**
7. **Réformes structurelles** du secteur agricole;
8. **Diversification** des activités économiques génératrices d'emplois et de revenus;
9. **Développement du capital humain;**
10. **Mise en place d'un réseau d'études et de recherches sur le développement rural.**

Parmi ces axes, cinq sont jugés prioritaires à court et moyen termes pour la mise en œuvre du plan d'action. Il s'agit de la coordination interministérielle en matière de développement rural tant au niveau central que régional, de la consolidation du fonds de développement rural, de la diversification des activités économiques en milieu rural, du développement du capital humain et de la collaboration avec les ONG.

1- Concernant plus particulièrement la coordination en matière de développement rural, le plan définit :

- ✓ les organes de coordination au niveau local, provincial, régional et national ;
- ✓ les missions de chacun des quatre organes ;
- ✓ la démarche de planification, de préparation et de mise en œuvre des projets de développement rural.

Le plan d'action propose de systématiser la démarche de planification du développement territorial par l'élaboration de plans d'aménagement et de développement communaux et régionaux, élaborés selon une démarche participative, qui donneront lieu à des projets de DRI.

Élaboration des plans de développement communaux et mise en œuvre des projets :

- ✓ Le plan de développement communal est un document de planification à long terme devant faire ressortir :
 - les potentialités et ressources des communes ;
 - une analyse des contraintes, faiblesses et handicaps de développement ;
 - une identification des axes de développement économique et social à mettre en œuvre sur le long terme.

✓ A partir de ces plans, seront identifiés des projets de développement rural intégré selon les priorités et les financements disponibles :

- financements sectoriels ;
- contribution des collectivités locales ;
- contribution des bénéficiaires ;
- contribution des ONG ;
- financements additionnels (FDR, INDH).

➤ Processus d'élaboration :

- ✓ diagnostic participatif avec les représentants des populations, les ONG et les différents groupes d'intérêt ;
- ✓ agrégation des besoins au niveau de l'espace communal ;
- ✓ hiérarchisation des besoins en privilégiant les actions intégrées, structurantes et susceptibles de constituer des pôles de développement ;
- ✓ mise en convergence des programmes sectoriels ;
- ✓ approbation par le comité local ;
- ✓ validation par le comité provincial ;
- ✓ mise en cohérence globale par le comité régional.

Cette démarche résulte de l'expérience accumulée en matière de développement rural, notamment à travers la nouvelle génération de projets de développement rural intégré, fondée sur :

- les principes de base de la stratégie 2020 de développement rural : territorialisation, intégration et participation;
- l'élaboration de plans de développement territoriaux (PIC, PDD);
- la mise en place de l'organisation institutionnelle requise aux niveaux local, provincial et national.

Ces projets concernent 81 communes rurales dans 19 provinces.

**2- Pour ce qui est du financement des projets,
le PADR propose le versement au FDR de 3,5 milliards de
dh pour les cinq ans à venir et de prévoir, au delà, une
affectation de 10% du budget d'investissement.**

3- Concernant la diversification des activités économiques en milieu rural, l'accent a été mis sur les aspects suivants :

- La création de conditions favorables à l'investissement dans le secteur agricole par la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires ;
- L'extension et la rationalisation de l'irrigation ;
- L'encouragement de l'implantation d'activités génératrices de revenus et d'emplois en milieu rural, notamment :
 - dans les domaines de la valorisation des produits de terroir (unités de conditionnement et de transformation des produits agricoles) et de l'agriculture biologique ;
 - dans les domaines autres qu'agricoles : artisanat, tourisme rural notamment.
- La création de zones industrielles en milieu rural avec accès aux lots à prix incitatifs ;
- La collaboration avec les CRI pour promouvoir l'implantation de projets d'investissement non agricole dans le milieu rural.

Ces objectifs nécessitent une révision des textes juridiques en vigueur (code des investissements agricoles, loi-cadre formant charte de l'investissement) et la promulgation de textes relatifs à la certification, à la labellisation et à l'agriculture biologique, ainsi que le développement du micro-crédit en milieu rural.

TOUTES CES REFORMES SONT EN COURS

4- Concernant le développement du capital humain, les programmes à mettre en œuvre portent sur :

- l'alphabétisation fonctionnelle ;
- la formation professionnelle par apprentissage ;
- la création de maisons familiales rurales pour la formation à la création de petites entreprises rurales ;
- la promotion de la femme rurale ;
- la formation et l'assistance technique des conseils élus locaux et des associations.

5- Pour ce qui est de la collaboration avec les ONG,

et partant des constats suivants :

- tissu jeune, dense, dynamique et motivé qui constitue un acteur à part entière du développement et qui crée de l'emploi ;
- présence sur le terrain avec un large éventail d'activités ;
- travail de proximité relayant l'action de l'Etat en direction des populations vulnérables ou marginalisées ;
- qualité des partenariats mis en œuvre dans différents domaines ;
- relais après achèvement des projets.

Les ONG deviennent de plus en plus des organes d'intermédiation entre les populations et les structures institutionnelles :

- ⇒ Renforcement des partenariats avec les ONG ;
- ⇒ Implication des ONG à toutes les phases de mise en œuvre des projets et programmes ;
- ⇒ Appui à la constitution d'associations de développement local et de coopératives ;
- ⇒ Renforcement de leurs capacités en matière d'organisation, de gestion et de montage de projets.

❑ L'INITIATIVE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

L'INDH, lancée par SM le Roi Mohammed VI lors de son discours du 18 mai 2005 constitue une démarche résolument novatrice pour le développement global du pays, en particulier dans les zones où demeure encore un retard économique et social prononcé.

1- Points de repère de l'Initiative nationale de développement humain :

- Les zones de pauvreté rurale et urbaine caractérisées par des conditions de vie difficiles ;
- La mise à niveau sociale et le développement humain durable ne peuvent relever de l'assistance ponctuelle ou du seul caritatif ;
- Le choix de l'ouverture sur le monde nécessite une " entreprise collective mobilisatrice " et non un repli sur soi ;
- Les leçons tirées des expériences passées démontrent la pertinence de la démarche ciblée, du développement local intégré, de la programmation participative, de l'appropriation communautaire et de l'intégration des actions sectorielles.

2- Objectifs de l'INDH

- Amélioration de l'indice de développement humain et réduction du taux de pauvreté dans les communes et quartiers les plus pauvres ;
- Insertion, cohésion sociale ;
- Amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations ;
- Assistance aux populations vulnérables ;
- Aménagement équilibré du territoire ;
- Soutien et renforcement de la gouvernance locale.

3- Principes directeurs de l'INDH

- Une vision d'ensemble du développement excluant toute intervention ponctuelle et privilégiant une politique intégrée, cohérente, efficace et durable ;
- Une définition rigoureuse des objectifs, des programmes et des projets ;
- Un ciblage des zones et des catégories de population les plus démunies sur la base de critères objectifs ;
- Une démarche participative devant se traduire par une association des acteurs locaux ;
- Une approche ascendante et contractuelle fondée sur la conclusion de partenariats entre acteurs publics et privés ;
- Des mécanismes de financement appropriés et des procédures simplifiées ;
- Une mobilisation générale de l'ensemble des partenaires sociaux.

4- Convergence entre l'Initiative et la stratégie 2020 de développement rural en matière :

- de constats de déficits socio-économiques du monde rural ;
- d'objectifs de développement ;
- de principes et de modalités de mise en œuvre de projets de développement :
 - territorialisation ;
 - intégration ;
 - participation ;
 - décentralisation ;
 - partenariat ;
 - suivi-évaluation ;
 - mobilisation des ressources et mécanismes de
 - financement, ...

□ CONCLUSION

➤ Le développement rural : un grand projet et une oeuvre exaltante

➤ Mais de grands défis et enjeux:

❖ Enjeux économiques:

- ✓ Réduction de la pauvreté rurale,
- ✓ Libéralisation et ouverture de l'économie nationale et par conséquent nécessité de réformes structurelles, de mise à niveau et de restructuration de l'économie agricole

❖ Enjeux sociaux:

- ✓ Réduction du chômage et donc de l'exode rural;
- ✓ Amélioration des niveaux d'éducation/formation (facteurs d'adoption des progrès techniques et technologiques)

❖ Enjeux environnementaux:

- ✓ Préservation des ressources naturelles ;

- La stratégie de développement rural à pour finalité:
 - ✓ De faire des ruraux des acteurs actifs et responsables du développement de leur territoire;
 - ✓ D'obtenir des résultats conséquents dans la lutte contre la pauvreté par le développement des potentialités économiques et humaines du monde rural, la diversification et la promotion des activités génératrices d'emplois et de revenus;
 - ✓ D'enregistrer des progrès au plan de la production agricole (sécurité alimentaire, exploitation des opportunités de l'ouverture, gestion durable des ressources naturelles);
 - ✓ D'améliorer l'accès à l'éducation, la santé, l'eau, l'électricité et les autres services sociaux de base;
 - ✓ De créer un environnement favorable à un développement durable.

- La voie est donc tracée : elle nécessite cependant la mobilisation de moyens financiers importants.

- Les objectifs de la SDR 2020 et du plan d'action de mise en œuvre de cette stratégie sont en parfaite cohérence avec les valeurs, l'approche et les objectifs de l'INDH;
- Le MADRPM dispose d'une riche expérience en matière de projets de développement rural intégré ;
- Le MADRPM, en relation étroite avec ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, sera mobilisé pour la mise en œuvre de l'Initiative.